



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Procès-verbal

Séance du comité du 31 mai 2023

16h00 – 17h30, Villa de Riedmatten, Sion

Participants	Stephane Coppey David Melly Christophe Germanier Florian Piasenta Niklaus Furger Patric Zimmermann Stève Lattion Eliane Ruffiner-Guntern, secrétaire générale
Excusé	Theo Schmid Virginie Gaspoz
Distribution	Comité

L'ordre du jour :

1. Valais Wallis Promotion	Damian Constantin et Julien Moulin présentent le bilan des 10 ans et la stratégie 2025-2028 de Valais Wallis Promotion. Le but est de poursuivre sur les bases de la stratégie 21-24. De plus, ils présentent les activités principales en 2023.
2. Bikeable	Ph. Jansen informe que le projet Bikeable a pour but d'améliorer des infrastructures cyclables. Les usagers inscrits les spots qu'ils estiment devoir être améliorés dans l'application sur téléphone. Ces informations sont transmises aux autorités compétentes (communes) pour suite utile. Le comité prend acte des ces informations.
3. PV de la dernière séance	Le PV de la dernière séance est approuvé.
4. Session du grand Conseil de juin 2023	Les prises de position pour la session du Grand Conseil de juin 2023 sont approuvées.
5. Retours sur le questionnaire aux communes (demande du service des contributions)	E. Ruffiner informe qu'à la demande du Service cantonal de contributions, elle a envoyé un questionnaire aux communes avec des questions sur les thèmes suivants : Perception des impôts communale au Canton et Suppression de l'impôt foncier communal minimum. Elle informe que 90 communes (44 du Valais Romand, 46 du Haut-Valais) ont participé. Les résultats:

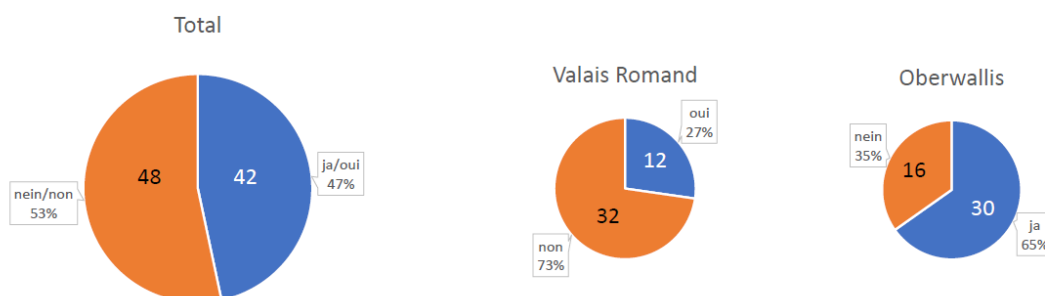


FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

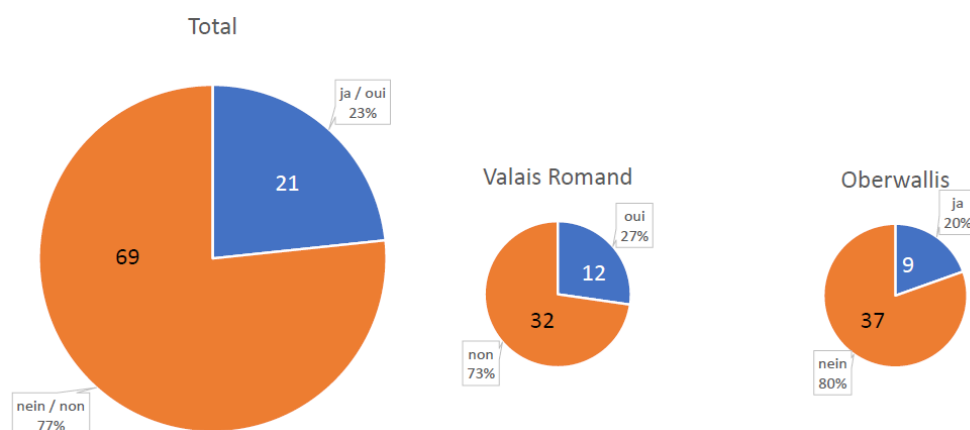
Question 1: Perception des impôts communale au Canton

Est-ce que votre commune est intéressée à déléguer la perception des impôts communaux au Canton si l'émolument administratif était fixé à 10 francs par contribuable?



Question 2: Suppression de l'impôt foncier communal minimum

Êtes-vous favorable à la suppression de l'impôt foncier minimum de 25 francs ? A noter que si vous n'êtes pas favorable à la suppression de l'impôt foncier minimum, il est impératif que l'impôt foncier minimum soit également prélevé auprès des propriétaires domiciliés dans votre commune.



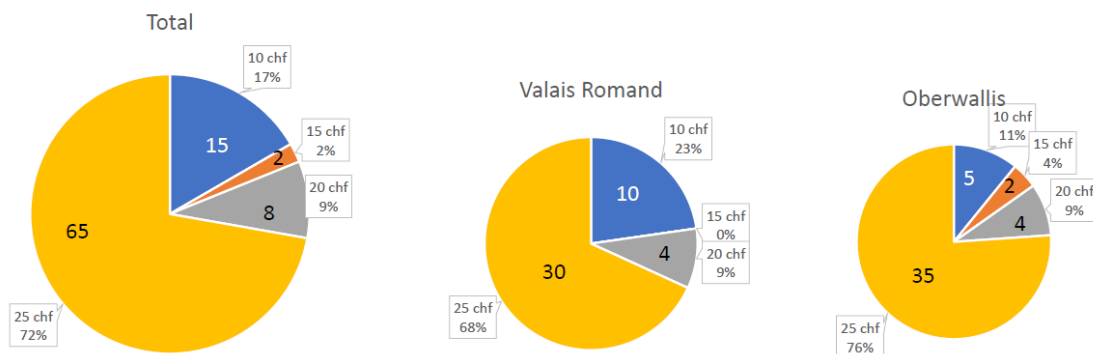


FCV·VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Question 3: Suppression de l'impôt foncier communal minimum

Fixation du montant d'impôt foncier communal minimum en cas d'élargissement de l'impôt foncier communal minimum aux propriétaires domiciliés dans votre commune: A combien doit s'élever le montant d'impôt foncier communal minimum ?



6. Révision de la LALFAIE

D. Melly participe au groupe de travail chargé de réviser la LALFAIE. Plusieurs problématiques dans cette révision concernent les communes. D. Melly présente ses propositions de réponses à diverses questions qui se posent pour les communes. Le comité approuve ces propositions.

7. Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées: projet de digitalisation de l'annonce des chiffres d'affaires

E. Ruffiner informe que suite à l'acceptation par le Grand Conseil du postulat « Annonce de chiffre d'affaires », le SICT est chargé de développer une solution digitale pour l'annonce des chiffres d'affaires par les titulaires des autorisations d'exploiter. Le service estime qu'une solution centralisée doit être privilégiée. Le comité salue la démarche. Il est cependant impératif que les communes aient accès aux chiffres d'affaires annoncés par les entreprises situées sur leur territoire communal. Soit ces chiffres sont systématiquement communiqués aux communes, soit les communes ont leur propre accès au système de déclaration, de sorte qu'elles puissent consulter les déclarations.

8. Divers

O. Beney informe sur la directive concernant la transmission des données pour le budget et le plan financier par les communes. Le but de cette directive est de donner suite à la décision du Conseil d'Etat du 13 janvier 2021 en introduisant une surveillance obligatoire et prospective sur la base du budget et de la planification financière (alarme précoce). Cette décision intervient suite au rapport du professeur Kurt Nuspliger du 31 mai 2019.

D. Melly oriente le comité qu'il quittera le comité pour des raisons professionnelles. Le comité en prend acte avec regret.

Prochaine séance du comité : Mercredi 23 août 2023, 16h00.

Pour le procès-verbal : E. Ruffiner, Secrétaire générale